## I. Corrigé du QCM avec justifications

### Question 56 – Dans la deuxième phase de la démarche d'audit, l'auditeur peut mettre en évidence les risques suivants :

Bonnes réponses : A et D

- A. Risque du contrôle interne : Vrai. L'auditeur évalue le risque que les dispositifs de contrôle interne ne préviennent pas ou ne détectent pas les anomalies.
- B. Risque inhérent : Faux dans cette phase. Il est principalement identifié lors de la prise de connaissance générale de l'entité.
- C. Risque de non-détection : Faux. Il dépend des travaux et des procédures mis en œuvre par l'auditeur.
- D. Inexistence d'un contrôle réciproque : Vrai. L'absence de contrôle croisé entre les personnes ou les services constitue une faiblesse du contrôle interne.
- E. Les anomalies dans les comptes : Faux dans cette phase. Leur détection approfondie relève principalement du contrôle des comptes.

### Question 57 – La mission d'audit peut se passer :

Bonnes réponses : A et B

- A. Sans tout contrôler : Vrai. L'auditeur applique une approche par les risques et sélectionne les éléments significatifs.
- B. Sans tout vérifier : Vrai. Il utilise notamment les sondages et les tests par échantillonnage.
- D. Sans passer à la phase de connaissance générale : Faux. La prise de connaissance de l'entité est indispensable.
- E. Sans planification : Faux. La mission doit être planifiée afin d'organiser les travaux et d'allouer les ressources nécessaires.

### Question 58 – La mission d'audit ne peut se passer :

Réponse à retenir : C, selon la démarche pédagogique proposée.

- A. Sans tout contrôler : Faux. L'exhaustivité des contrôles n'est pas obligatoire.
- B. Sans tout vérifier : Faux. Les techniques de sondage sont admises.
- C. Sans passer à la phase d'évaluation du contrôle interne : Vrai dans la démarche classique enseignée. L'auditeur doit apprécier les dispositifs de contrôle interne pour adapter ses travaux.
- D. Sans passer à la phase de la revue analytique : À nuancer. Les procédures analytiques font partie des techniques importantes de l'audit, mais elles ne constituent pas nécessairement une phase autonome obligatoire dans toutes les missions.

**Question 59 – L'approche par les risques vise à :**

Bonnes réponses : A et D

- A. Délimiter les zones à risques : Vrai. Elle permet de cibler les domaines sensibles.
- B. Éviter les zones de risques : Faux. L'auditeur ne peut pas toujours éviter les risques ; il doit les identifier et les évaluer.
- C. Limiter les zones de risques : Faux. La réduction des risques relève principalement des actions de maîtrise mises en œuvre par la direction.
- D. Déterminer les zones à risques : Vrai. L'auditeur identifie les secteurs nécessitant une attention particulière.

**Question 60 – L'analyse des risques permet :**

Bonnes réponses : A, B, C et D

- A. Sélectionner les éléments à contrôler : Vrai. L'auditeur privilégie les opérations et les comptes présentant des risques importants.
- B. Orienter le travail d'audit : Vrai. Elle permet de définir la nature, le calendrier et l'étendue des contrôles.
- C. Faire l'objet d'approfondissement : Vrai. Les zones à risques élevés nécessitent des investigations supplémentaires.

- D. Limiter les zones de risques : Vrai, au sens de cibler et circonscrire les zones à examiner. L'analyse des risques permet de concentrer les travaux sur les domaines sensibles.

**Question 61 – Lors de la phase de connaissance générale de l'entité, l'auditeur s'intéresse à :**

Bonne réponse : A

- A. La structure organisationnelle : Vrai. Elle permet de comprendre le fonctionnement de l'entreprise et la répartition des responsabilités.
- B. Élaborer le rapport : Faux. Cela relève de la phase de synthèse.
- C. Évaluation des procédures : Faux. Cela relève principalement de l'appréciation du contrôle interne.
- D. Examen des comptes : Faux. Il intervient lors de la phase de contrôle des comptes.

**Question 62 – Lors de la phase d'évaluation du contrôle interne, l'auditeur peut mettre en évidence :**

Bonnes réponses : B, C et D

- A. Existence des anomalies dans les comptes : Faux dans cette classification. Leur examen approfondi relève du contrôle des comptes.
- B. Risque de confusion des tâches : Vrai. L'absence de séparation claire des fonctions peut favoriser les erreurs et les fraudes.
- C. L'existence des procédures : Vrai. L'auditeur vérifie si les procédures sont formalisées.
- D. Le non-respect des procédures : Vrai. Il examine si les règles établies sont effectivement appliquées.
- E. Aucune réponse : Faux.

**Question 63 – Lors de la phase d'appréciation du contrôle interne, l'auditeur peut mettre en cause :**

Bonnes réponses : A, B et C

- A. Procédures bien élaborées et mal respectées : Vrai. La conception est satisfaisante, mais leur application est défaillante.
- B. Procédures mal élaborées et bien respectées : Vrai. Le personnel respecte les procédures, mais celles-ci sont mal conçues et peuvent générer des risques.
- C. Procédures bien élaborées et mal respectées : Vrai. Il s'agit exactement de la même proposition que A.
- D. Existence de procédures bien élaborées : Faux. Leur existence et leur bonne conception ne suffisent pas à garantir leur efficacité.
- E. Existence de procédures bien respectées : Faux. Le respect des procédures ne garantit pas leur pertinence.

À retenir : l'auditeur doit examiner simultanément deux dimensions : la qualité de conception des procédures et leur niveau d'application.

**Question 64 – Lors de la phase d'examen analytique, l'auditeur peut comparer le chiffre d'affaires avec :**

Bonnes réponses : B et D

- A. Le résultat de l'entreprise concurrente : Faux. Cette comparaison n'est pas directement pertinente pour vérifier la cohérence du chiffre d'affaires.
- B. La TVA déclarée par l'entreprise : Vrai. Le rapprochement entre le chiffre d'affaires comptabilisé et les déclarations de TVA permet de détecter d'éventuelles incohérences.
- C. L'orientation stratégique de l'entreprise : Faux. Elle constitue un élément de contexte, mais pas une donnée directement comparable au chiffre d'affaires.

- D. Le chiffre d'affaires d'une entreprise concurrente : Vrai. Cette comparaison permet d'apprécier la position commerciale et les performances de l'entreprise, sous réserve de comparabilité.
- E. Aucune réponse : Faux.

Exemple pratique :

Une entreprise déclare :

- Chiffre d'affaires comptable : 2 000 000 DH.
- Chiffre d'affaires taxable déclaré : 1 500 000 DH.

L'auditeur doit rechercher l'origine de l'écart de 500 000 DH : opérations exonérées, décalages de déclaration, erreurs ou omissions éventuelles.

**Question 65 – L'auditeur peut faire l'objet d'une confirmation auprès :**

Bonnes réponses : A et D

- A. Des clients : Vrai. Pour confirmer les soldes des créances clients.
- B. Des dirigeants : Faux. Les dirigeants constituent des interlocuteurs internes ; leurs déclarations ne constituent pas une confirmation externe indépendante.
- C. Du directeur financier : Faux. Il s'agit également d'une source interne d'information.
- D. Des fournisseurs : Vrai. Pour confirmer les soldes des dettes fournisseurs.

La confirmation externe, appelée également circularisation, permet d'obtenir des informations directement auprès de tiers indépendants.

**Question 66 – L'auditeur ne peut pas faire l'objet d'une circularisation auprès :**

Bonnes réponses : B et D

- A. Des clients : Faux. Les clients peuvent être sollicités pour confirmer les créances.
- B. Des dirigeants : Vrai. Ils appartiennent à l'entreprise et ne constituent pas des tiers externes indépendants.
- C. Des organismes sociaux : Faux. Ils peuvent confirmer des informations relatives aux cotisations et aux dettes sociales.
- D. Du service comptable : Vrai. Il s'agit d'un service interne de l'entreprise.
- E. Des banques : Faux. Les banques peuvent confirmer les soldes bancaires, les emprunts et les engagements.

## II. Synthèse pédagogique : les notions essentielles à maîtriser

| Notion | Signification |
|---|---|
| Risque inhérent | Risque d'anomalie lié à la nature de l'activité ou des opérations. |
| Risque lié au contrôle | Risque qu'une anomalie ne soit pas prévenue ou détectée par le contrôle interne. |
| Risque de non-détection | Risque que les procédures de l'auditeur ne détectent pas une anomalie existante. |
| Approche par les risques | Concentration des travaux sur les domaines les plus sensibles. |
| Contrôle interne | Ensemble des dispositifs permettant de maîtriser les activités et les risques. |
| Examen analytique | Analyse des relations et des variations entre les données financières et non financières. |
| Circularisation | Demande directe de confirmation d'informations auprès de tiers externes. |
| Sondage | Sélection d'un échantillon d'opérations pour effectuer des vérifications. |

Point de vigilance pour l'examen : il faut distinguer les risques que l'entreprise doit maîtriser de ceux que l'auditeur doit prendre en considération dans sa mission. L'auditeur identifie et évalue les risques, adapte ses contrôles et recherche des éléments probants suffisants et appropriés. Il ne garantit jamais l'absence totale d'anomalies.